

## CHB

# Exploitation d'une carrière de roche massive : Carrière de Saint-Gingolph (74)

## Demande d'autorisation environnementale

Pièce 1 : Type de demande

Pièce 2 : Identification du pétitionnaire

Pièce 3 : Description du projet

Pièce 4 : Localisation

Pièce 5 : Activités concernées

Pièce 6 : Etude d'impact et ses annexes et son résumé non technique

Pièce 7A : Pièces spécifiques ICPE/IOTA

Pièce 7B : Pièces spécifiques aux procédures embarquées

**Pièce 8 : Plans et autres pièces**

**8-4 : Note complémentaire relative à la gestion des consommations en eau**

Mai 2023  
Réf. : 2014063



La présente note vient apporter des compléments concernant la gestion des consommations en eau envisagées dans le cadre du projet.

Pour mémoire, le projet nécessite de disposer de l'eau pour le process envisagé. Les besoins ont été estimés à 75 000/ 80 000m<sup>3</sup> par an.

Dans le dossier il est évoqué le captage d'un suintement existant au sein du site ainsi qu'un prélèvement dans le lac Léman avec une prise d'eau dans le lac.

**Toutefois, l'idée d'un captage visant l'usage de cette ressource en eau est abandonnée.**

En l'absence de quantification et de fréquence des arrivées d'eau par ce suintement et de l'incidence d'un éventuel usage sur cette ressource, il a été décidé que l'unique apport en eau pour les eaux de process serait le captage effectué au niveau du lac et les eaux météoriques. Il n'y aura donc pas de captage de ce suintement mais seulement la gestion de ces écoulements au même titre que celles des eaux pluviales.

Voici ci-dessous toutes les installations consommatrices d'eau envisagées dans le cadre du projet :

- Les abords des Installations de concassage/criblage pour les sections de granulats les plus fines (asperseurs pour limiter l'envol des poussières)
- Installation de lavage (fonctionnant en circuit fermé)
- Laveur de roue (fonctionnant en circuit fermé)
- Aire de lavage/entretien des véhicules (mobilisable ponctuellement)
- Aspersion le long des routes (fonctionnant en circuit fermé)

Pour mémoire, il est prévu d'installer une presse à boue qui permettra de traiter les boues de l'installation de lavage. L'eau résultante sera réutilisée dans le process et les boues déshydratées seront utilisées dans le cadre de la remise en état du site.

**L'eau utilisée fonctionnera ainsi globalement en circuit fermé ce qui permet de limiter les consommations en eau de manière conséquente.**

La consommation d'eau de lavage dépend naturellement à la fois de la proportion de fines dans le gisement à traiter. Néanmoins, d'après le rapport du BRGM<sup>1</sup> d'où est extrait le schéma ci-après, la quantité d'eau consommée par tonnes de granulats issus de calcaire concassé est comprise entre 1 et 2.5 m<sup>3</sup>/tonne de granulats produits.

---

<sup>1</sup> BRGM - Synthèse technico-économique sur l'optimisation du recyclage des eaux de procédé dans les carrières de granulats – Février 2000 (BRGMRP-50025-FR)

Référence carrière	Type de Matériau	production annuelle (kt)	production annuelle lavée (kt)	Chaîne de lavage	Débits	Eau consommée (m <sup>3</sup> /t granulat)	Fines éliminées (% TV)	Concentration solide de l'eau de lavage (g/l)	
								Calcul <sup>a</sup>	Mesure <sup>b</sup>
A1	Alluvions	230	230	tube-déboureur, crible, log washer, roue à sable - cyclone	tout-venant : 150 t/h eau de lavage : 220 m <sup>3</sup> /h	1,5	4	27	54
A2	Alluvions	550 - 600	550 - 600	débouillage : crible laveur + log washer + cyclone-essoreur criblage sous eau	tout-venant : 400 - 450 t/h eau de lavage : 400 m <sup>3</sup> /h débouillage 800 m <sup>3</sup> /h criblage	3,5	21	74	15
A3	Alluvions	500	335	roue à sable, crible, cyclone-essoreur	tout-venant : 120 - 130 t/h eau de lavage : 200 m <sup>3</sup> /h	1,5	5	31	38
A4	Alluvions Chailles	1100 dont chailles 400	1100	alluvions : crible sous eau, cyclone-essoreur chailles : tube-déboureur, crible sous eau, cyclone-essoreur	tout-venant : 350 t/h alluvions 350 t/h chailles eau de lavage : 1600 m <sup>3</sup> /h	1,5 (alluvions) 4,5 (chailles)	4 (alluvions) 9 (chailles)	25	14
A5	Sables pliocènes	180	180	tube-déboureur, crible, broyeur à barres, cyclone-essoreur	tout-venant : 200 t/h eau de lavage : 600 m <sup>3</sup> /h	6	20 scalpage à sec 15 lavage	50	23
E1	Quartzite Concassé	1400 à 1500	1400 à 1500	chaîne primaire : déboureur + lavage sur crible, cyclone-essoreur chaîne secondaire : lavage ballast avant chargement Installation annexe : lavage enduits superficiels	tout-venant : 500 - 600 t/h eau de lavage : 600 m <sup>3</sup> /h (chaînes I + II + III) 150 m <sup>3</sup> /h (ballast)	1,2	5	46	40
E2	Roches volcaniques Concassées	800	300 - 350	installation annexe (lavage ballast + granulats routiers) : crible + cyclone-essoreur		1	3 à 5	40	10
C1	Calcaire Concassé	550	300 - 350	déboureur (tube laveur) + rinçage sur crible + cyclone-essoreur	tout-venant : 250 - 275 t/h eau de lavage : 200 m <sup>3</sup> /h	1	10	130	98
C2	Calcaire Concassé	200	120	tube-déboureur, égoutteur vibrant, crible, essoreur à sable, cyclone	tout-venant : 380 t/h eau de lavage : 400 m <sup>3</sup> /h	2,5	8	76	110
C3	Calcaire Concassé	500	500	tube-déboureur, crible, cyclone-essoreur	tout-venant : 250 t/h eau de lavage : 300 m <sup>3</sup> /h	1,2	20	167	147

Carrières de nature similaire au projet

<sup>a</sup> concentration solide calculée à partir des débits tout-venant, débit d'eau et pourcentage de fines éliminées

<sup>b</sup> concentration solide mesurée sur le prélèvement réalisé le jour de la visite

**Tabl. 6 - Synthèse des données recueillies lors des visites de carrière. Description des installations de traitement**

Extrait de l'étude du BRGM - Synthèse sur le recyclage des eaux de procédé dans les carrières de granulats

D'après ce même rapport, il est indiqué que « le *taux de recyclage de l'eau d'une installation de lavage de granulats dépend des pertes qui peuvent se produire tout au long du circuit. Si l'on excepte les fuites, les pertes en eau se situent aux différents niveaux suivants :*

- > pertes correspondant à l'eau résiduelle piégée dans les sables et graviers,
- > pertes correspondant à l'humidité résiduelle des boues,
- > pertes au niveau des bassins de décantation, par évaporation ou infiltration (difficilement quantifiable) »

Le bilan net présente des pertes d'eau estimées à 9.8% des eaux utilisées dans le process.

**Ainsi le pompage au Léman, sur la base de ces données bibliographiques, n'aura pour objectif que de compenser ces pertes.**

L'une des carrières étudiées dans cette étude utilise un circuit de recyclage comportant un filtre-pressé, tel que celui imaginé dans le cadre du projet.

« *Le circuit des eaux de procédé est représenté schématiquement sur la figure ci-après. Le taux de recyclage global de l'installation de traitement est de 90%. Les 10% de perte sont principalement liés à l'humidité résiduelle des sables et graviers (8 % de perte).*

**Ainsi, sur cette base-là, dans le cadre du projet en considérant une production annuelle maximale de 400 000 T la quantité d'eau utilisée serait de 640 000 m<sup>3</sup>/an (soit 480 000 m<sup>3</sup>/an pour une production moyenne de 300 000 T).**

**Avec un taux de recyclage 90%, l'eau réellement consommée sera donc de 64 000 m<sup>3</sup>/an (ou 48 000 m<sup>3</sup>/an pour une production moyenne de 300 000 T).**

Ces chiffres sont cohérents avec les besoins identifiés du projet : La quantité d'eau consommée correspondant à 10% de l'eau utilisée, les besoins identifiés sont donc de 2 m<sup>3</sup>/T de granulats \* 10% \* 400 000 T/an = 80 000 m<sup>3</sup>/an).

Toutefois, cette valeur ne présage pas des améliorations techniques ou optimisations qui pourront subvenir pendant la durée d'exploitation de la carrière et ainsi encore améliorer la consommation nette de l'activité.

Les points de collectes et les points d'usage ou de rejets de l'eau seront équipés de compteurs afin de mieux connaître la consommation réelle et la répartition des usages et d'en optimiser les consommations futures (compteurs relevés par l'exploitant).

Voici également ci-dessous l'ensemble des actions proposées pour optimiser la consommation d'eau sur le site :

- Utilisation des eaux de process en circuit fermé (dont la reprise de l'éluat de la filtration des boues (obtenu avec la presse) afin de constituer un apport d'eau complémentaire au process) ;
- Utilisation d'asperseurs avec minuterie ;
- La réserve en eau de process projetée sera compatible avec la défense incendie du site au besoin ;

A noter que les eaux utilisées dans le cadre du rabattement des poussières par brumisation des pistes s'infiltreront dans le sol, réalimentant ainsi directement le bassin versant du lac Léman.

De plus, la ressource en eau sera gérée dans le cadre d'un plan de sobriété hydrique (PSH), conformément à l'arrêté-cadre sécheresse fixant le cadre des mesures de gestion et de préservation de la ressource en eau en période de sécheresse. Ce PSH est joint à la présente note.

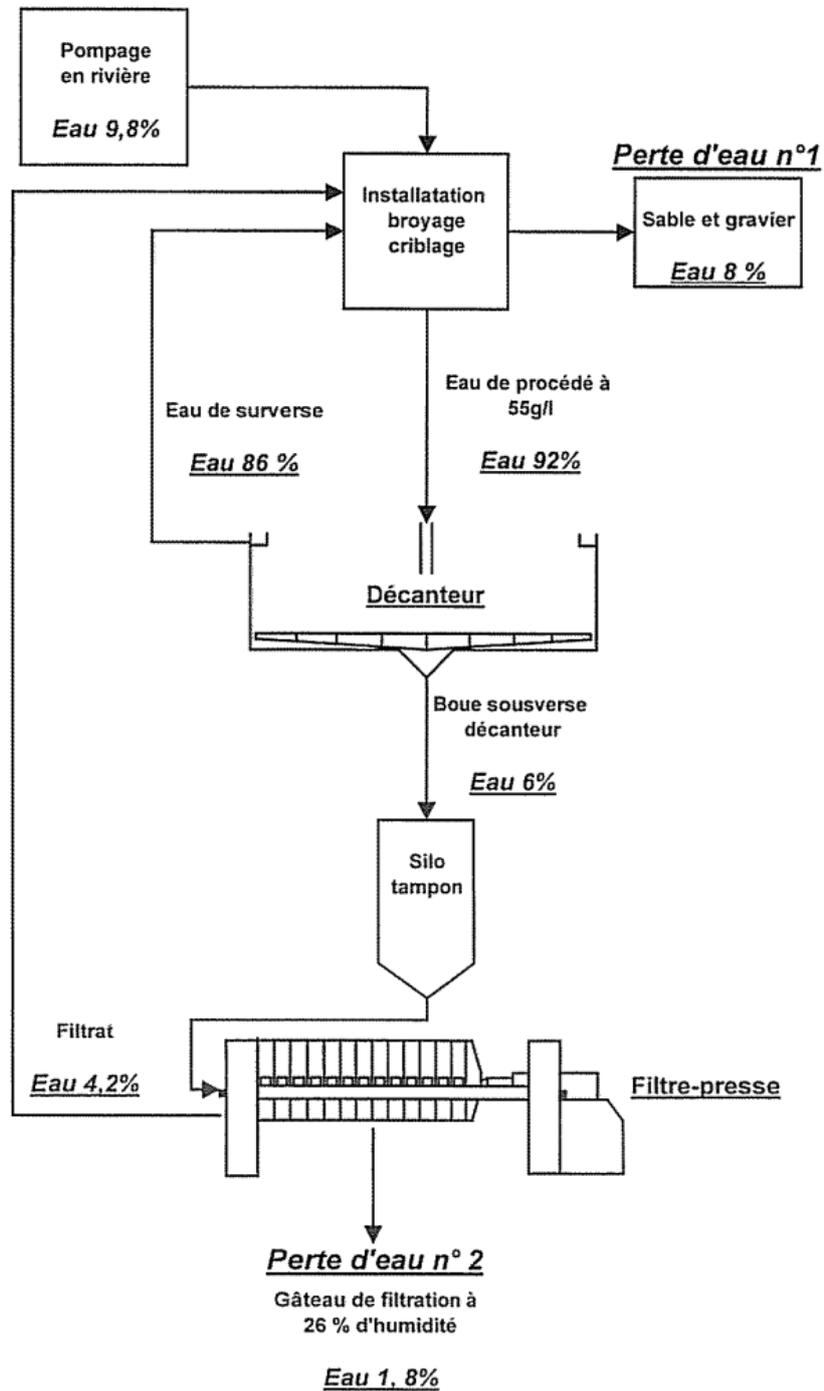


Fig. 1 – Fonctionnement schématique de l'installation de traitement AI. Bilan du recyclage de l'eau

**Plan de Sobriété Hydrique (PSH)**

**Code AIOT :**                      **Nom de la société :** CHB                      **Code postal :** 74500                      **Commune :** Saint-Gingolph

**I- DIAGNOSTIC DES CONSOMMATIONS D'EAU**

*Compléter les cases grisées relatives les informations relatives aux différentes sources d'approvisionnement en eau du site :*

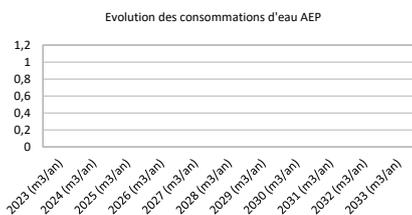
		Raccordement à un réseau d'adduction d'eau potable (AEP)	Captage en eau souterraine ou en nappe d'accompagnement	Prélèvement en rivière, fleuve, canal...	Source d'approvisionnement supplémentaire 1 (préciser la nature - par exemple : 2eme captage en eau souterraine...)	Total des sources d'approvisionnement en eau
<b>I. 1) Type d'alimentation</b>						
	Source d'approvisionnement en eau pour le site (oui/non) ?	oui		Oui		
	Commentaires					
<b>I.2) Détails du milieu prélevé</b>						
2.a	Nom du milieu prélevé (pour l'AEP provenance si disponible, pour les masses d'eau nom de la masse d'eau - voir onglet d'aide 1 ou 2)			Lac Léman		
2.b	Code masse d'eau du milieu prélevé si connu ou commentaires pour les autres milieux (voir onglet d'aide 1 ou 2)			FRDL65		
	Commentaires					
2.d	Zone hydrographique de l'Arrêté Cadre Sècheresse (voir onglet d'aide 3)			SAINT-GINGOLPH 74237 Dranses		
	Commentaires					
2.e	Ressource concernée par une ZRE (Zone de répartition des eaux), un PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) ou un PGRE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) si connu (oui, non) (voir onglet d'aide 4)					
2.f	Nom du PTGE ou PGRE ou commentaire (voir onglet d'aide 4)					
2.g	Localisation du point de prélèvement (coordonnées géographiques et plan à annexer si possible)			L93 [RGF93] : 990238.00, 6595434.3		

I.3) Caractéristiques des prélèvements					
3.a	Débit minimal du dispositif de pompage ( <i>données techniques du dispositif par exemple de la pompe</i> )			se référer aux doc technique de la pompe	
	Débit maximal du dispositif de pompage			se référer aux doc technique de la pompe	
3.b	Débit annuel maximal autorisé en m3/an dans votre arrêté d'autorisation le cas échéant			se référer aux informations issues de l'AP carrière	
	Commentaires				
3.c	Référence et date de l'arrêté portant cette autorisation			se référer aux informations issues de l'AP carrière	
3.d	Autre volume autorisé (journalier, horaire...)				
	Commentaires				
3.e	Fréquence de relevé du/des compteur(s) de suivi de l'eau prélevée ( <i>annuel, mensuel, hebdomadaire, journalier, autre</i> )			se référer aux informations issues de l'AP carrière	
	Commentaires ( <i>nombres et références des compteurs, technologie de compteur, etc</i> )				
3.f	Variabilité saisonnière (oui/non)			oui	
3.g	Si oui, préciser les valeurs mensuelles en m3/mois ou a minima indiquer pour chaque mois concernés : si les besoins sont faibles, moyens ou forts/ indispensables			Besoins plus importants lors des épisodes secs pour l'abattage des poussières	
	Commentaires				

I.4) Evolutions des consommations des années passées au vu des factures d'eau et/ou relevés réalisés – *ajuster les années complétées au vu du fonctionnement de l'installation*

Volume annuel consommé	2023 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2024 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2025 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2026 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2027 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2028 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2029 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2030 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2031 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2032 (m3/an)				
Volume annuel consommé	2033 (m3/an)				

Evolution des consommations (graphes) :



Commentaires :

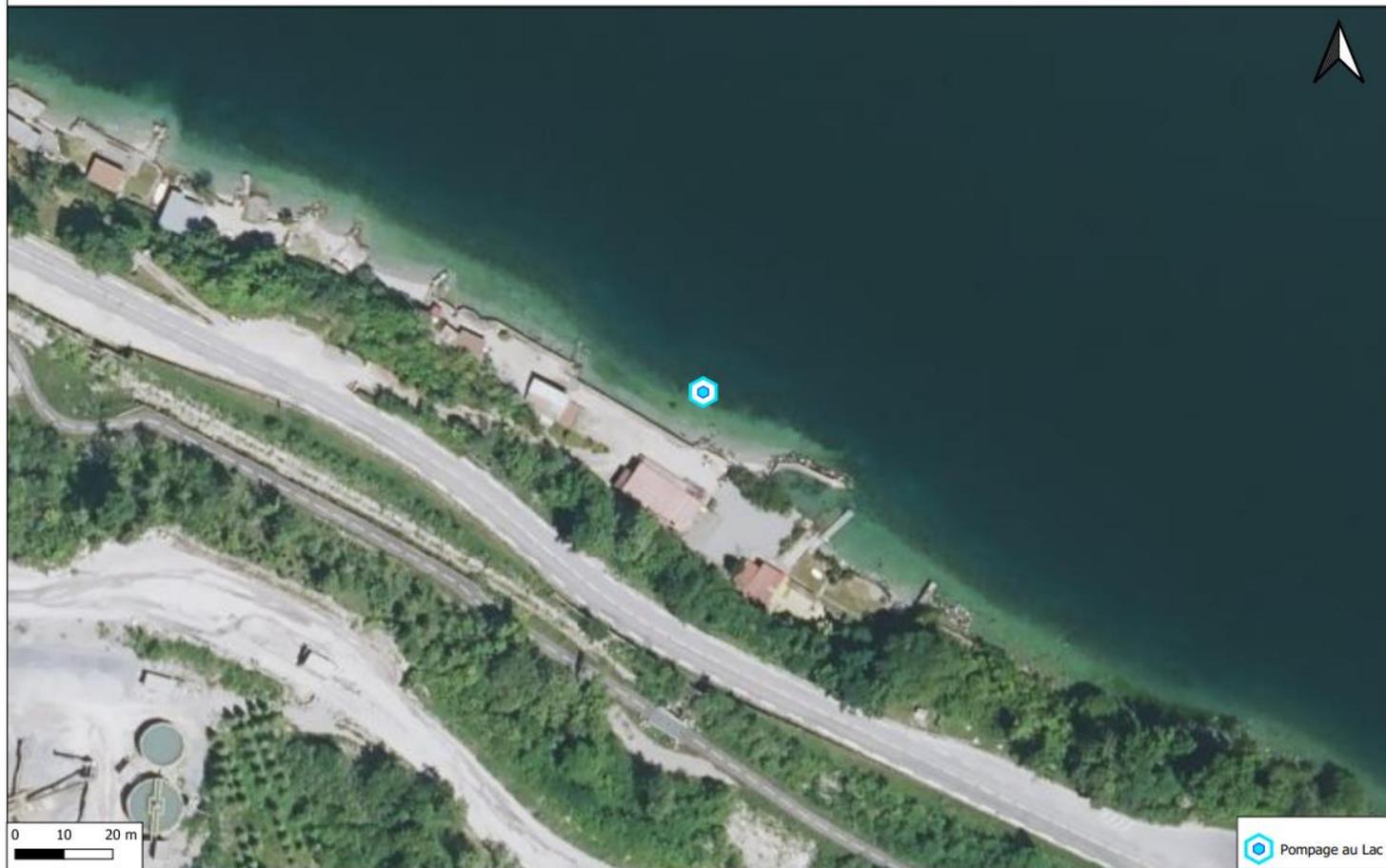
Préciser le cas échéant si un investissement permettant d'importante économie a été fait avant 2003

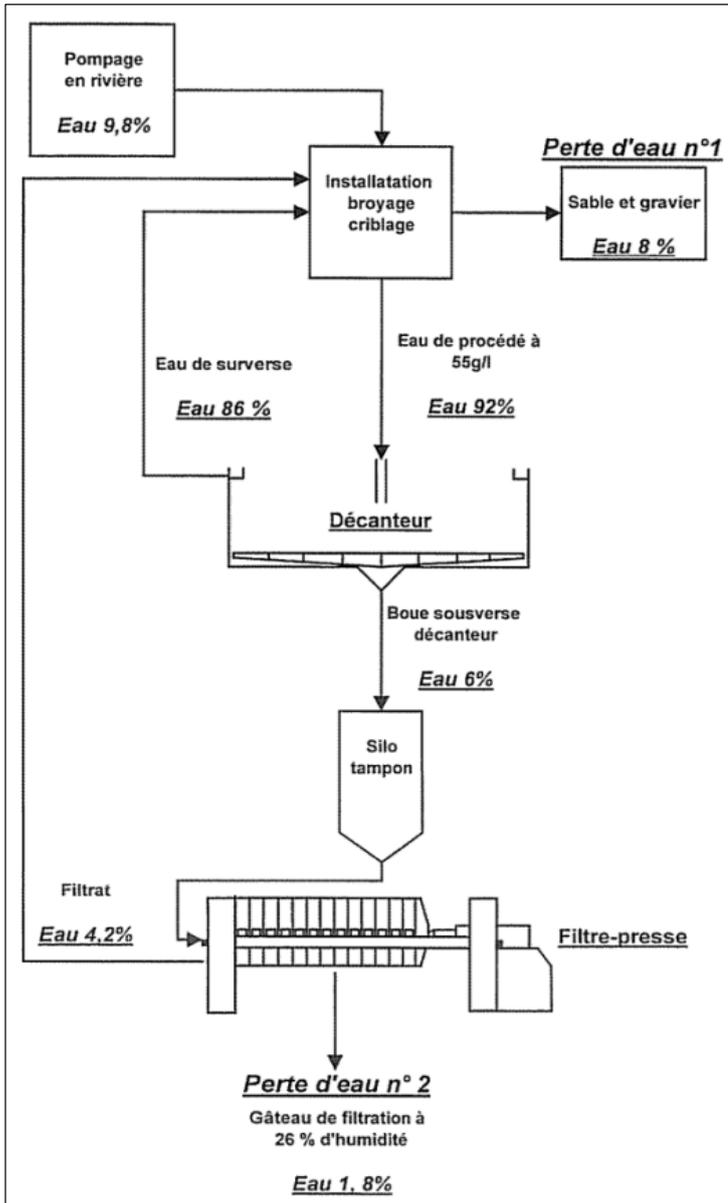
Raccordement à un réseau d'adduction d'eau potable (AEP)	Captage en eau souterraine ou en nappe d'accompagnement	Prélèvement en rivière, fleuve, canal...	Source d'approvisionnement supplémentaire 1 (préciser la nature - par exemple : 2eme captage en eau souterraine...)	Total des sources d'approvisionnement en eau

I.5) Usages (si compliqué par source d'approvisionnement d'eau, remplir la dernière colonne)					
5.a	Est-ce que cette ressource en eau est utilisée pour un usage domestique sanitaire ( eau potable, sanitaires...) (oui, non)	oui			
	Si oui, nombre d'employés concernés par ces usages	12			
	Volume d'eau pour les usages domestiques				
	Volume d'eau utilisé pour les usages domestiques				
Commentaires					
5.b	Il y a-t-il d'autres usages non industriels de l'eau (par exemple : arrosage d'espaces verts, nettoyage des vitres, refroidissement et/ou nettoyage bureaux, etc) ?			oui	
	Si oui, lequel ou lesquels (détail des usages)			abattage des poussières	
	Volume d'eau pour ces autres usages			variable en fonction de l'hygrométrie	
	Volume d'eau utilisé pour ces usages dont l'approvisionnement peut être momentanément suspendu ou reporté en cas de déficits hydriques				
	Commentaires				
5.d	Est-ce que cette ressource en eau est utilisée pour les processus industriels hors refroidissement ? (oui, non)			oui	
	Si oui, lequel ou lesquels (détail des postes de consommation d'eau)			lavage des matériaux	
	Au sein de cet usage pour les processus industriels, détail du poste de consommation 1				
5.d .1	Volume d'eau utilisé pour ce poste de consommation 1 (m3/an)			48 000 m3 en moyenne (64 000 m3 max)	
	Volume d'eau pour ce poste de consommation 1 dont l'approvisionnement peut être momentanément suspendu ou reporté en cas de déficits hydriques			réserver l'usage aux besoins de production des matériaux pour bétons et enrobés	
	Durée maximale de cette suspension				
	Commentaires				
5.d .2	Au sein de cet usage pour les processus industriels, détail du poste de consommation 2				
	Volume d'eau utilisé pour ce poste de consommation 2 (m3/an)				
	Volume d'eau pour ce poste de consommation 2 dont l'approvisionnement peut être momentanément suspendu ou reporté en cas de déficits hydriques				
	Durée maximale de cette suspension				
	Commentaires				
5.e	Estimation des pertes dans les divers circuits de				

I.6) Rejet (si compliqué par source d'approvisionnement d'eau, remplir la dernière colonne)						
6.a	Si l'eau utilisée est rejetée à l'issue de son utilisation, est-elle rejetée directement au milieu (cours d'eau, infiltration...) ou au réseau (rejet dit raccordé) ?					
	Commentaires					
6.b	Si le rejet se fait au milieu, nom du milieu dans lequel se fait le rejet					
6.c	Si le rejet se fait au milieu, code de la masse d'eau dans lequel se fait le rejet					
	Commentaires					
6.d	Si le rejet est raccordé, si connu, nom de la station d'épuration urbaine réceptrice des effluents					
	Commentaires					
6.e	Volume annuel rejeté (m3/an)					
6.f	Variabilité saisonnière du rejet (oui/non)					
6.g	Si oui, préciser les valeurs mensuelles en m3/mois ou a minima indiquer pour chaque mois si les besoins sont faibles, moyens ou forts/ indispensables					
	Commentaires					
I.7) Prélèvement net (si prélèvement et rejet dans la même masse d'eau)						
7.a	Est ce que le rejet se fait dans la même masse d'eau que le prélèvement et à proximité ?			oui		
7.b	Commentaires					
7.c	Les cas échéant, détermination du prélèvement net annuel (en m3/an)			estimé à 48 000 m3/an en moyenne		
I.8) Schéma/Bilan hydraulique						
<p>- Entrées d'eau (hors usage sanitaire) : Pompage au lac Léman</p> <p>Toutes les installations consommatrices d'eau envisagées dans le cadre de l'exploitation de la carrière sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les abords des Installations de concassage/crible pour les sections de granulats les plus fines (asperseurs pour limiter l'envol des poussières)</li> <li>- Installation de lavage (fonctionnant en circuit fermé)</li> <li>- Laveur de roue (fonctionnant en circuit fermé)</li> <li>- Aire de lavage/entretien des véhicules (mobilisable ponctuellement)</li> <li>- Aspersion le long des routes (fonctionnant en circuit fermé)</li> </ul> <p>Les consommations et sorties d'eau (rejets) : Voir diagramme ci-contre consommation annuelle moyenne estimée pour le traitement des matériaux = 48 000 m3/an -&gt; soit env. 1000 m3/semaine</p> <p>- Les emplacements des compteurs et débitmètres potentiel : en entrée et sortie des installations de traitements des matériaux et de traitement des eaux.</p>						

# Carrière de St Gingolph - Position du pompage au lac Léman





II. 2 – ETAT DE L'ART ECONOMIES D'EAU

II. 1) Indicateurs de production

Compléter les cases grisées relatives aux indicateurs de production utilisés pour suivre votre production /activité

	Chiffre d'affaire	m <sup>3</sup> consommé/ chiffre d'affaire	Indicateur de production 1 (requis)	m <sup>3</sup> consommé/ indicateur de production	Indicateur de consommation d'eau à production équivalente	Le cas échéant, indicateur de production 2	m <sup>3</sup> consommé/ indicateur de production équivalent 2
Intitulé	Chiffre d'affaire		Exemple : tonnes de produits fabriqués etc.	à rapporter aux tonnes de granulats lavés ou m3 de béton fabriqué			
Unité ( exemple kg de linge lavé,	k€						
Détails/Commentaires	CA Granulats lavés	m3	Tonnes				
Valeur de l'indicateur							
2023				#DIV/0!			
2024				#DIV/0!			
2025				#DIV/0!			
2026				#DIV/0!			
2027				#DIV/0!			
2028				#DIV/0!			
2029				#DIV/0!			
2030				#DIV/0!			
2031				#DIV/0!			
2032				#DIV/0!			
2033				#DIV/0!			
Si disponible, valeur(s) de référence pour la filière pour la consommation d'eau spécifique (consommation à production équivalente)							
Positionnement par rapport à l'état de l'art de la filière à détailler et justifier		conforme aux MTD de la profession avec 0,2 m3 d'eau d'appoint à la tonne de granulats lavés					

II.2) Positionnement par rapport aux meilleures techniques disponibles (MTD)

Compléter les cases grisées relatives aux meilleures techniques disponibles (MTD)

II.2.b) Meilleures techniques disponibles (MTD) de la filière

<p>Lister les MTD de votre ou vos filières d'activité (exemple : document de référence de votre interprofession) et positionnez-vous par rapport à celles-ci</p>	<p>Le site doit être en mesure de démontrer sa consommation nette d'eau de lavage.</p> <p><input type="checkbox"/> Pour cela plusieurs moyens peuvent être utilisés :</p> <p>1.Avoir un comptage au niveau du pompage lorsque l'on utilise un clarificateur Eau d'appoint = Eau pompée</p> <p>2.Avoir un comptage au niveau du pompage et un second au niveau du rejet des boues de lavage Eau d'appoint = eau pompée – eau rejetée</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les eaux de lavage de matériaux, la performance du circuit de recyclage serait de :</p> <p>0,2 m3 d'eau d'appoint par tonne de granulats lavés ayant un taux d'argilosité du tout-venant inférieur à 10%</p> <p>0,3 m3 d'eau d'appoint par tonne de granulats lavés ayant un taux d'argilosité du tout-venant supérieur à 10%</p> <p>Les valeurs calculées de manière hebdomadaire Ces volumes sont identifiés à partir de compteurs (à l'appoint pour ceux qui utilisent un clarificateur et un à l'appoint et au rejet pour ceux qui rejettent leur eau après décantation dans un plan d'eau)</p>
--	--

II.2) Détails des efforts réalisés par poste

Des actions de détection de vos pertes dans vos circuits de canalisation ont-elles été réalisées (oui/non) ? Le cas échéant, détail de ce qui a été réalisé et économies faites	
Détail des postes sur lesquels les besoins en eau ont été réduits au minimum et volumes correspondants	Le traitement des matériaux
Détail des postes sur lesquels des efforts sont nécessaires et volumes correspondants	Proposition (à préciser en phase d'exploitaion) : Optimisation des abattages de poussières Enrobage de certaines pistes Mise en place de contrôles des réseaux, détection de fuites

### III – Recensement actions de réduction des prélèvements

#### III.1) Recensement des actions de réduction des prélèvements et de diminution des rejets réalisées et futures dans le fonctionnement courant

Détailler par année les actions de réductions structurelles déjà engagées ou en projet

Année	Actions	Zones carrières concernées	Source	Gain Global	Gain en volume annuel (m³)	Investissement	Subvention	Evolution Ratio de consommation d'eau à production équivalente	Commentaires
2024	Mise en place d'un système de compteurs mesurant la circulation d'eau dans le process	bassins de stockage des boues							Meilleure connaissance des volumes d'eau recyclés et de la performance du système
2024	Arrosage temporisé	pistes	UNICEM	3%					
2024	Mise en place d'un bac de décantation	traitement des matériaux	BRGM	86%					
2024	Mise en place d'un filtre presse	traitement des matériaux	BRGM	4%					

#### III.2) Recensement des actions de réduction des prélèvements et de diminution des rejets réalisées et futures en cas de situation hydrologique déficitaire

Compléter les cases grisées relatives aux mesures de réductions conjoncturelles qui peuvent être mises en œuvre

Niveau de gestion sécheresse	Mesures générales cumulatives de niveau en niveau non spécifiques ICPE à décliner/préciser pour l'établissement	Mesures spécifiques ICPE (process...) (Mesures proportionnées prenant en compte les efforts déjà faits par l'exploitant (par exemple prélèvements déjà réduits au minimum par mise en œuvre des techniques les plus économes du secteur d'activité, respect d'une valeur de consommation spécifique reconnue pour le secteur d'activité)	Débit de prélèvement estimé avec la mise en place des mesures (m3/jour)			
			Raccordement à un réseau d'adduction d'eau potable (AEP)	Captage en eau souterraine	Prélèvement en rivière	Autre (préciser la nature par exemple 2eme captage en eau souterraine...)
<b>Vigilance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel des mesures d'économie d'eau élémentaires au personnel de l'installation</li> <li>- Affichage de panneaux de sensibilisation à chaque point d'utilisation d'eau</li> <li>- Limitations volontaires des usages de l'eau</li> </ul>	Communication mensuelle aux organismes impliqués dans la gestion de l'eau des relevés des prélèvements effectués	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent
<b>Alerte</b> objectif visé de réduction des prélèvements si possible (se référer à l'arrêté cadre sécheresse applicable)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrosage des pelouses et espaces verts, interdit de 8 h à 20 h</li> <li>- Opérations de nettoyage (véhicules, voiries...) limitées aux nettoyages permettant de garantir la sécurité et la salubrité publique</li> <li>- Alimentation des points d'utilisation d'eau d'agrément interdits excepté en circuit fermé</li> <li>- Test des poteaux incendie et purge des réseaux d'eau interdit</li> <li>- Une surveillance accrue des rejets doit être réalisée</li> </ul>	Sensibiliser le personnel à l'économie d'eau, limiter les arrosages des espaces verts avant 9h, réduire les lavages de véhicules et engins à 1 fois par semaine (en dehors des organes liés à la sécurité), organiser des rondes de surveillance des circuits des eaux pour détecter et traiter les fuites, arrêter les programmes de plantation des végétaux	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent
<b>Alerte renforcée</b> objectif visé de réduction notable des prélèvements si possible (se référer à l'arrêté cadre sécheresse applicable)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrosage des pelouses et espaces verts totalement interdit</li> </ul>	Limiter l'arrosage des pistes via le minuteur, abaisser la vitesse de circulation de 10 kmh	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent
<b>Crise</b> objectif visé de réduction importante des prélèvements si possible (se référer à l'arrêté cadre sécheresse applicable)		Interdiction du rinçage de l'installation pour le nettoyage hormis les organes de sécurité, Réserver le lavage des matériaux strictement aux besoins des livraisons de matériaux pour bétons et enrobés	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent	à renseigner si pertinent